

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-six, le deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GUYARD, Maire.

Présents : M. Bruno GUYARD, Mme Mallorie MATTON-KNOPP, M. Philippe BAUMY, Mme Fanny BRUYNEEL, M. Pierre-Antoine FIEVET, Mme Aurore YANG, M. Loïc CROCHET, Mme Christelle TESSIER, M. Stéphane ARNOULT, M. Bruno GODET, M. Denis SARDON, Mme Maud DEBOUT, Mme Béatrice TRIFFAULT, M. Christian SIFFELET, M. Fabien BOUCHER, Mme Stéphanie TRIFFAULT, Mme Florence BOISTARD, Mme Nathalie INGELAERE, Mme Solène MENNECIER, Mme Raphaëlle DAOUPHARS, Mme Ludivine BOISARD, Mme Isabelle PERCHERON, M. Morgan GUERAULT, M. Gaël ZICKLER, M. Yannick BANSCH, M. Léo BEAUCHAMP,

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
26	27	26

Date de la convocation

27 mars 2026

Date d'affichage

27 mars 2026

Objet de la délibération

2-Urbanisme

2-3-2 Exercice du DPU

**2026-038- Déclaration
d'intention d'aliéner AP
189, 190, 554 et 556.**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

7/4/2026

Absent ayant donné un pouvoir :

Absent excusé : M. Arnold MARAIS,

A été nommé secrétaire : Mme Mallorie MATTON-KNOPP,

Vu l'article L.213-2 du Code de l'urbanisme,

M. le Maire demande au conseil municipal de de prononcer ou non sur la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie, le 6 mars 2026 et qui concerne les parcelles AP n°189, 190, 554 et 556 d'une superficie totale de 1199 m² situées au 11 Rue du Général de Gaulle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide de ne pas exercer le droit de préemption concernant la vente des parcelles AP n°189, 190, 554 et 556.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette déclaration d'intention d'aliéner.

La secrétaire de séance
Mallorie MATTON-KNOPP,

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bruno GUYARD

